

ANNEXE AU RÈGLEMENT INTERIEUR GÉNÉRAL
Pour les élèves de
BAC PRO TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

1) Accès à l'atelier:

La circulation vers l'atelier se fera :

- par la voix bétonnée,
- Interdiction de marcher sur la terre ou pelouse.

L'entrée principale sera obligatoirement :

Côté internat face Sud de l'atelier => Côté Salle de cours.

2) Tenue vestimentaire Elève et Professeur:

- Le port du bleu de travail est obligatoire : Pantalon et veste bleu de coton.
- Le port des chaussures de sécurité est obligatoire.
- Pour un travail théorique en salle ressource, le professeur a l'autorité pour faire retirer la veste de travail.
- Le professeur portera une blouse de travail.

3) Attitude pendant toute Activité:

- Respect des consignes verbales données par le professeur.
- « Port des équipements de sécurité »
- Respect des consignes de sécurité.
- Attitude comportementale: Calme, Ecoute, Actif.



4) Rangement de l'atelier:

Avec l'autorisation et en présence de son professeur, à la fin de chaque séance, chaque élève assure :

- La vérification de l'état du matériel utilisé
- Le rangement de sa caisse à outil
- Le nettoyage de son site

5) Respect du matériel:

Pour toute action maladroite, chaque élève s'engage auprès de son professeur :

- ➡ à faire constater le matériel
- ➡ à préciser l'action indélicate ou maladroite vécue.

Tout matériel défectueux sera remis au professeur.

6) Utilisation des toilettes : Seulement en cas d'urgence et avec autorisation.

7) Récréation: dans la cour du lycée professionnel.